



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PLA

Question écrite n° 3721

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur les difficultés rencontrées pour le financement des prêts locatifs aidés (PLA). Les retards apportés ont des conséquences sur l'activité des entreprises du bâtiment et sur la construction des logements sociaux dont les besoins sont toujours très importants. Il souhaiterait connaître le montant des crédits encore disponibles pour la fin de l'année 1997 et les mesures qu'il compte prendre pour répondre aux demandes encore en attente.

Texte de la réponse

Pour 1997, il est prévu un contingent d'agréments de 45 000 logements neufs de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Une première délégation, portant sur 25 % du total, a été effectuée le 13 janvier 1997, une deuxième délégation de 20 % a été notifiée aux régions le 10 mars 1997. La troisième et dernière délégation des agréments, correspondant au solde de la dotation disponible, vient d'être allouée. Un réajustement des enveloppes régionales sera effectué dans le courant de ce mois au vu des consommations constatées et des engagements estimés d'ici à la fin de l'année, afin d'assurer dans chaque région une consommation optimale de ces enveloppes. Enfin, pour ne pas retarder le démarrage des travaux de construction ou de réhabilitation, les maîtres d'ouvrage peuvent, dès que la décision d'agrément est signée, demander une dérogation ministérielle autorisant le démarrage de ces travaux avant l'obtention de la décision de subvention. Cette possibilité est utilisée pour les opérations de construction neuve de logements locatifs (au taux réduit de TVA), qui sont susceptibles de bénéficier d'une subvention, telles que les opérations à financement très social (PLA très sociaux) et les opérations d'acquisition-amélioration.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3721

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3157

Réponse publiée le : 27 octobre 1997, page 3751